MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26/06/2023

Dossier complet le : 28/06/2023

N° d'enregistrement : F09323P0193

1 Intitulé du projet

Aménagement et Sécurisation de l'Avant-Port de Saint-Jean-Cap-Ferrat

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole Nice côte d'Azur

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 3 0 1 9 0 0 1 1 5

Type de société (SA, SCI...)

7344 - Métropole

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

DUMASDELAGE

Prénom(s)

Rémi

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
9°b)	Projet soumis à examen au cas par cas: -rubrique 9°b): Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche,

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne les travaux d'aménagement et de sécurisation dans la passe d'entrée du port de SJCF qui consistent en:
- La création d'un quai trapézoïdal amortisseur permettant de protéger et de sécuriser le poste existant dans l'avant-port. Afin de préserver l'environnement, le poste de 65 m est positionné en retrait des Posidonies et des mattes mortes de Posidonies présentes à l'entrée de l'avant-port côté digue ;
- La rehausse de la digue en enrochements à +2 NGF (au lieu de +1.35 NGF actuellement) et reconstruction d'un mur chasse mer à +3.50 NGF (au lieu de 3.1 NGF actuellement). Cette rehausse permettra de limiter le passage de la houle dans cette zone et donc de sécuriser l'avant-port ;
- La démolition et reconstruction du quai délimitant le port de l'avant-port côté digue afin de le rendre plus amortisseur avec une structure en caissons Jarlan ;
- La construction d'un nouveau quai d'avitaillement à côté de la cale de halage du port. Ce nouveau quai amortisseur permettra de réduire la houle dans l'avant-port et permet de libérer l'ancien quai d'avitaillement et de le transformer en quai d'accueil ;
- La démolition et la reconstruction du quai d'accueil délimitant le port de l'avant-port afin de doubler sa surface et améliorer l'amortissement de la houle par cet ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

La Métropole Nice Cote d'Azur souhaite réaménager le port de Saint Jean Cap Ferrat en vue d'atteindre plusieurs objectifs :
- Sécuriser l'ensemble du port et de l'avant-port des agitations en diminuant les hauteurs de houles dans le port et le passage des vagues au niveau de la digue du large ;
-Moderniser le port en créant un véritable quai d'accueil d'une largeur doublée et en déplaçant et rénovant le quai d'avitaillement actuel ;
- Préserver l'environnement tout en étant à la pointe de l'innovation en intégrant des nurseries à poissons dans les nouveaux quais en caissons créés. Un local de stockage de l'hydrogène par exemple est aussi intégré dans le quai du poste de 65m afin de pouvoir anticiper cette demande ;
- Pérériser le poste existant dans l'avant-port.

Un premier projet a été étudié, puis modifié afin de prendre en compte la présence de Posidonie sous forme de mattes mortes et îlot à proximité. Les évolutions sont détaillées en annexe 9.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent à:
- Créer un nouveau quai amortisseur côté digue pour un poste de 65 m +1.50 NGF pour tenir compte de l'élévation du niveau de la mer. A l'arrière le mur chasse mer sera construit à une cote de +3.50 NGF. Un talus en enrochement est mis en place entre pile pour amortir la houle ;
- Rehausser la digue à l'arrière du nouveau quai amortisseur se trouvant à une altimétrie de +1.35 NGF à +2 NGF ;
- Remplacer le quai poids existant par un caisson amortisseur de 21.50 mx4 m de type Jarlan fondé à – 4.00 NGF côté avant-port ;
- Créer un nouveau quai avitaillement qui sera amortisseur avec des pieux à l'avant et un rideau de palplanches à l'arrière ;
- Transformer le quai d'avitaillement existant en quai d'accueil ;
- Agrandir le quai d'accueil actuel qui mesurera 10 m de large par 18 m de long. Ce nouveau quai est constitué de pile 1 m de large espacées tous les 4.8 m.

La méthodologie est détaillée en annexe 5.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux supplémentaires ne changeront pas la phase d'exploitation actuelle. Les installations seront entretenues régulièrement afin de vérifier l'intégrité de l'ouvrage. Les travaux permettront :
- Une facilité d'avitaillement ;
- Une surveillance plus aisée (accueil, sécurité, placement des navires à quai et protection des ouvrages portuaires....) ;
- Des critères de confort améliorés dans le port et l'avant-port ;
- Moins de franchissement au niveau de la de la digue ;
- Un accueil des juvéniles grâce à l'augmentation du nombre de caches (enrochements, rajouts de nurseries dans les ouvrages en caisson).

cf. plans en annexe 4

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'enveloppe financière prévue pour les travaux maritimes s'élève à environ 8 M € HT. Ces travaux seront donc soumis à une "Autorisation environnementale" conformément à la rubrique 4.1.2.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement au titre de la Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface impactée par les travaux: - Rehausse de digue, dragage/ souille pour assise à -4m NGF côté digue et poste de 65m. - Côté quai avitaillement et quai d'accueil. - Zone d'influence des travaux.	 2970 m² 600 m² 8500 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : PORT DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Localité : SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Code postal : 0 6 2 3 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 7 ° 2 0 ' 6 4 " E Lat. : 4 3 ° 4 1 ' 2 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUM - zonage UMc - cf. annexe 3 pour le plan de zonage.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Projet localisé sur Saint-Jean-Cap-Ferrat, commune littorale disposant d'un réservoir de biodiversité (SRCE) non loin du quai musoir.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE II) sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA) qui met en évidence les constats suivants : Plus de 3/4 des dépassements de seuils relevés concernent le bruit routier, les autres dépassements sont liés au bruit ferroviaire, puis au bruit aérien.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Plusieurs monuments de la commune sont inscrits : - La Villa Ephrussi de Rothschild située à 775 m du port ; - La Chapelle de Saint-Hospice située à 1 km du port ; - La villa Les Cèdres à 500 m du port. Le port n'est pas inclus dans les périmètres de protection de ces sites.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☑	☐	Le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat fait l'objet de deux sites inscrits: - Le littoral de Nice à Menton n°93I06049 ; - Les terrains littoraux du Cap Ferrat n°93I06036. Le quai musoir est inclus dans ces deux sites.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le port de Saint-Jean-Cap-Ferrat fait partie du site Natura 2000 Cap Ferrat FR9301996 (zone spéciale de conservation).
D'un site classé ?	☑	☐	Le port de Saint Jean Cap Ferrat est situé sur le Domaine Public Maritime du Cap Ferrat (93C06038) et à moins de 150 m du Cap Ferrat (93C06042) qui sont des sites classés.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les enrochements déposés seront réutilisés. Les déblais et démolition en excédent seront : - Béton 526 m3 ; - Tout-venant 2000 m3 ; - Dragage 160 m3 (cf. analyses de sédiment en annexe 8). Ils seront évacués en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Les enrochements complémentaires à approvisionner sont de 1187 m3.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Enrochements.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Les prospections sous-marines réalisées sur la zone d'étude ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces protégées (Posidonia oceanica), de Cystoseires et de Corallina.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	Le nouveau relevé de biocénoses de mars 2023 met en évidence la présence de matte morte ensablée et de patch, entre le musoir de la digue et la cale de mise à l'eau, ainsi que de cystoseires le long de la digue extérieure. La matte morte comme les îlots de Posidonie sont protégés. Le projet a été adapté afin d'éviter tout impact direct sur cette espèce.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le port de Saint Jean Cap Ferrat s'implante sur une commune littorale concernée par l'aléa submersion marine. Des mesures de bonne gestion seront mises en place pour éviter tout désordre sur le chantier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet nécessite l'utilisation d'engins de chantier et de camions. L'impact sera faible du fait de la mise en place des mesures liées à la sécurité et à la circulation.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet induira du bruit et des nuisances sonores car les travaux comprennent des opérations particulièrement bruyantes (battage,démolition...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Des mesures seront prises pour la mise en oeuvre: protection du personnel, rump-up, procédure de Soft Start pour les mammifères marins. Tous les appareils respecteront les normes anti-bruit en vigueur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Les engins de chantier et les camions nécéssaires aux travaux sont sources de nuisances olfactives. Les travaux seront réalisées en dehors de la période estivale. Les odeurs seront rapidement dissoutes dans l'air marin ambiant.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	La mise en place des pieux et palplanches sera source de vibrations en dehors de celles engendrées par les engins.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☑	☐	Des mesures seront prises : surveillance des mammifères marins lors des travaux, mise en place de capteurs de vibrations, etc.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Les rejets dans l'air engendrés par le chantier seront liés aux engins et camions. Ces rejets seront considérés comme faibles car l'espace est ouvert et vaste.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Les modifications sur l'avant port auront un impact négligeable sur le paysage. L'ambiance portuaire actuelle sera conservée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	En phase exploitation, l'impact sera positif: - L'avant-port sera sécurisé et diminuera les hauteurs de houles et le passage des vagues sur la digue du large ; - Le port sera modernisé avec la création d'un nouveau quai d'accueil.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf.note de présentation des mesures ERCA (Annexe 9)

Les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en oeuvre par le maitre d'ouvrage sont les suivantes:
- Évitement des périodes les plus sensibles pour les espéces (mai-juin) pour les opérations de battage et de la période estivale pour le milieu humain (pic de l'activité balnéaire et touristique) ;
- Limitation du risque de turbidité par la mise en place d'écran anti-MES et de surveillance ;
- Mesure de bonne gestion de chantier vis à vis du risque de pollution ;
- Information des usagers et exploitants concernant la circulation et le balisage ;
- Garantie du maintien de l'exploitation (ouverture du port) et du trafic maritime pendant les travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire pour le projet de sécurisation du port de Saint-Jean-Cap-Ferrat du fait que :
- Le projet fera l'objet d'une autorisation environnementale au titre de la réglementation IOTA ;
- Le projet consiste au réaménagement de l'avant-port Saint-Jean-Cap-Ferrat afin de limiter l'agitation du plan d'eau, sécuriser et moderniser le port ;
- Les effets potentiellement néfastes sur la biodiversité et le milieu humain seront limités par les mesures de réduction, suivi et accompagnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. + Formulaire Natura 2000	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3	détail de l'annnexe 3 - Plan de situation du site, localisation des zones protégées, zonage du PLU.	☑
4	détail de l'annexe 4 - Zone d'influence du projet et photographies détail de l'annexe 5 - descriptif des travaux et méthodologie + carnet de plans + photos tempêtes	☑
5	Annexe 8 : Cartographie des biocénoses marines et analyses des sédiments Annexe 9 : note de présentation des mesures ERCA	☑

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DUMASDELAGE

Prénom Rémi

Qualité du signataire Chef du Service Etudes et Travaux

METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Le Chef de Service
Etudes et Travaux Littoraux

À NICE

Fait le 19/06/2023

Rémi DUMASDELAGE

Signature du (des) demandeur(s)